

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-trois avril deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt-neuf avril deux mille quatorze à vingt et une heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

S. CROCI à C. BIGRET

Secrétaire : Thomas NAPOLY

M. le Maire annonce qu'il s'agit du troisième Conseil Municipal en quinze jours et remarque que des progrès importants ont été faits au niveau de la démocratie participative compte tenu de l'affluence observée désormais à chaque conseil, ce qui n'était pas forcément visible lors des conseils de l'année dernière. C'est bien et c'est extrêmement encourageant de voir du public dans la salle.

M. le Maire propose d'ouvrir la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2014 et rend compte des décisions prises depuis le 22 avril 2014 en application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

FINANCES

M. le Maire déclare que le vote du budget comprend deux parties : une première qui est l'approbation du compte administratif et une seconde qui concerne le budget primitif, avec intercalé un certain nombre de décisions budgétaires à voter.

Tout d'abord, il souhaite « planter le décor » de ce budget. Compte tenu de la date qui a été retenue pour les élections municipales et donc du délai s'écoulant entre le deuxième tour et le vote proprement dit du budget, celui-ci était déjà préparé et en grande partie arbitré par l'équipe précédente. Pour la quasi-totalité des chapitres, il a simplement été décidé de voter le budget préparé par l'équipe précédente à quelques différences près qui ne manqueront pas d'être commentées dans le cadre du débat budgétaire, ce qui est normal. Cela implique que compte tenu des audits envisagés à assez court terme par l'équipe municipale en place et compte tenu de l'évolution de la situation au cours de l'année, un budget modificatif où des décisions modificatives seront un peu plus importantes qu'à l'accoutumée dans le courant de l'année. En ce qui concerne cette séance, l'essentiel des votes sera probablement des votes unanimes puisque finalement ils refléteront un budget préparé par une équipe et soutenu par l'autre.

L'ensemble des parties de ce budget, y compris le compte administratif, sera voté même s'il était possible à l'équipe municipale de choisir de s'abstenir et de laisser seulement voter le compte administratif. Cependant, il est apparu plus logique « d'assumer » la totalité de ce vote et de voter le compte administratif.

Il va être procédé dans un premier temps au vote du compte administratif.